



Master : Management, Audit et contrôle/Finance-Comptabilité

Matière : Comptabilité générale approfondie

Les opérations avec l'étranger

Préparer par :

**IRAQUI-H-
Mohssine**

HOUSNI Sara

AZIZ Kaoutare

AJIL Fadwa

OBAID Khalid

Encadré par :

M. ERRAMI

Youssef

**Année universitaire
2010/2011**

PLAN

Introduction :

A) Immobilisations corporelles et incorporelles

a) Les immobilisations corporelles

Valeur à l'entrée

Valeur au bilan

b) Les immobilisations incorporelles

B) Evaluation de l'actif circulant (titres et stocks)

a) Les titres

Présentation des différents titres financiers

Evaluation des titres libellés en monnaie étrangère

b) Les stocks

Valeur à l'entrée

Valeur au bilan

C) Evaluation des créances et dettes en devises

a) Les opérations en devise en l'absence d'instrument de couverture de change

b) Les opérations en devise en présence d'instrument de couverture de change

Conclusion

INTRODUCTION

Les contraintes financières nationales, le choix stratégique de l'internationalisation de l'activité commerciale de l'entreprise..., constitue quelques axes de dérive entre la comptabilité des opérations effectuées sur le propre territoire national de l'entreprise et le territoire national d'autrui.

Ainsi, l'entreprise peut dans plusieurs cas de figure être obligée d'effectuer ces échanges commerciaux et financiers via de la monnaie étrangère, et notamment de la devise. Dans ces dits cas, l'entreprise se voit devant une multitude d'éventualités à savoir ; un taux de change favorable ce qui inclut un gain ou un taux de change défavorable qui constitue pour l'entreprise une perte éventuelle.

Bien que ce cas n'était pas traité durant les premières décennies du 20ème siècle, l'effondrement du système de B-W a compromis la quasi stabilité dont bénéficié les entreprises opérantes avec l'étranger.

En effet, plusieurs éventualités peuvent naître du cycle d'exploitation de l'entreprise. En l'occurrence les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles dans un lieu et les opérations de l'actif circulant (Stocks et titres) dans un deuxième lieu et les créances et dettes, dans un troisième lieu, tous libellés en monnaie étrangère.

De ce fait, et selon le principe de prudence de la comptabilité générale, les incertitudes présentes susceptibles d'entraîner un accroissement des charges ou une diminution des produits de l'exercice doivent être prises en considération dans le calcul du résultat de cet exercice.

Ce qui indique, que ces opérations avec l'étranger et ce, via le risque de change, doivent être gérées par la comptabilité. Et c'est dans ce cadre que le CGNC a prévu les écritures comptables des opérations effectuées avec l'étranger et les écritures pour contrecarrer les éventuels risques liés à ces opérations.

Ce travail scindé en deux parties va permettre de traiter dans la première, les différentes opérations comptables avec l'étranger prévues par le CGNC et dans la deuxième les méthodes prévues pour faire face aux fluctuations des taux de changes.

A) L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles acquise en devise

a) Les immobilisations corporelles:

i. valeur d'entrée

La valeur d'entrée des immobilisations acquises en monnaie étrangère ou dont la production a été élaborée à l'étranger (coût de production exprimé en devises) est calculée par conversion en dirhams du coût en devises sur la base du cours de change du jour de l'entrée.

Dans le cas de versement d'avances ou d'acomptes, leur montant en monnaie étrangère s'impute sur le prix convenu ; la valeur d'entrée du bien en dirhams est égale à la somme de :

- o la contre-valeur en dirhams des avances et acomptes versés convertis au cours de change du jour de leur paiement ;
- o la contre-valeur en dirhams du solde en monnaie étrangère restant dû à la date d'entrée, sur la base du cours de change à cette date d'entrée.

Cela signifie que ces immobilisations acquises en devises seront traitées de la même manière que les immobilisations acquises en monnaie locale à savoir :

- *Le coût d'acquisition est formé:*
 - o Du prix d'achat augmenté des droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables et diminué des réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérable;
 - o Des charges accessoires d'achat y afférentes, tels que : Transports, frais de transit, frais de réception, assurances de transport...à l'exclusion des taxes légalement récupérables.
 - o Des charges d'installation qui sont nécessaires pour mettre le bien, en état d'utilisation à l'exclusion des frais d'essais et de mise au point qui sont à classer dans les charges de l'exercice ou, le cas échéant, susceptibles d'être répartis sur plusieurs exercices.

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un délai d'acquisition supérieur à un an, les frais financiers spécifiques de préfinancement se rapportant à cette période peuvent être inclus dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

- o Sont cependant à exclure des charges accessoires d'achat des immobilisations les frais d'acquisition d'immobilisations qui consiste en: Droits de mutation, Honoraires et commissions, frais d'actes.

A noter, que le CGNC stipule qu'en cas d'avance, chose qui est généralement appliqué, et qui se fait avant la réception de ladite immobilisation. Cette avance ou acompte qui constitue un premier versement à la signature du contrat, et qui implique un engagement ferme sera imputé du montant de la facture comportant le prix global du bien. Et c'est la différence qui constituera le solde à payer. Ladite avance sera intégrée en comptabilité par le cours à sa date de paiement. La valeur d'entrée de ce bien dans l'actif, sera composée du montant de l'avance payée à la signature du contrat convertie au cours de change a cette date, et du restant solde à payer converti au cours d'entrée du bien.

Exemple de comptabilisation:

- au 1/1/N : 1 euro= 11.134 MAD
- au 1/3/N : 1 euro= 11.750 MAD

01/01/N			
30,00	2379	Avances et acomptes sur cmd immo corp	
30,00	5141	Banque	

01/03/N			
	233.	ITMO	100,00
	2397	Avances et acomptes...	
30,00	1486	Fournisseur d'immo	
70,00			

ii. Evaluation à l'inventaire:

La valeur d'entrée au bilan est maintenue en écritures. Les amortissements et les provisions pour dépréciation sont calculés sur cette valeur

Le CGNC préconise que ces écritures d'inventaire se font sur la base du coût historique enregistré au niveau de la valeur d'entrée.

Notons que les provisions ne concernent que celle liées aux écarts de conversion dus au mode de paiement. Sur ce on distingue plusieurs façons de paiement de l'immobilisation.

A leurs différences ces modes de paiement donnent lieu aussi à des différentes écritures comptables:

- o Un paiement en comptant via la banque chose qui se fait rarement en pratique.

X

233x	ITMO		
5141	Banque		

X

- o Un crédit fournisseur.

233x	ITMO	X	
1486	Fournisseur d'immo		X

Dans ce type de paiement il y a lieu de citer la possibilité de risque de change. De ceci il est nécessaire de constater l'écart de conversion actif ou passif, et sur ce constaté ou non une provision pour risque et charges financiers. La comptabilisation se fait comme suit :

✓ Cas d'augmentation de la dette :

2720	Augmentation des dettes de financement	Y		
1486	Fournisseur d'immo		Y	
1486	Fournisseur d'immo			Y
1720	Y=X (cours de rentrée-cours de clôture) Diminution des dettes de financement			Y
	Y=X.(cours de rentrée – cours de clôture)			

✓ Cas d'une diminution de la dette :

o Un paiement via un crédit auprès des établissements de crédit.

4506	Dotaton aux provisions sur risques et charges	Y	
1514	Provision pour risques et charges		Y

Pour le cas d'emprunt auprès des établissements de crédit se traite de la même manière que pour le cas du crédit fournisseur en termes de constatation de la provision. Ainsi le gain ou la perte de change ne sera constaté qu'à la date de paiement effectif de l'annuité

iii. **LA cession des immobilisations acquise en devise :**

Le CGNC stipule que la cession des ce type d'immobilisation ce fait selon les mêmes écritures que celle des immobilisations acquise en monnaie nationale.

b) **Les immobilisations incorporelles :**

Le CGNC n'a prévu aucune différence entre ces éléments de l'actif immobilisé et les autres éléments. Dés lors, la comptabilisation se fait selon les mêmes écritures citées en dessus.

B) Evaluation de l'actif circulant (titres et stocks)

a) **Les titres**

Avant de passer au traitement comptable des titres libellés en devises, il conviendra tout d'abord de présenter les différents titres financiers selon la logique marocaine :

1481	Emprunt auprès des E.C		
6331	Perte de change		
5141	Banque		
7331	gain de change		

i. Présentation des différents titres financiers :

o **Les immobilisations financières :**

Cette rubrique comprend :

- Les titres de participation : Sont réputés titres de participation, les parts des sociétés acquises avec l'intention de les maintenir plus de douze mois au moins dans le portefeuille, et qui confèrent à l'entreprise détentrice un pouvoir économique spécifique à son avantage, ou une influence dans la gestion ou le contrôle de la société émettrice.

- Les autres titres immobilisés : Ce sont les titres, autres que ceux pouvant rentrer dans l'une des catégories précédentes, et dont l'entreprise n'a pas l'intention de procéder à la cession dans un avenir proche.

o **Titres et Valeurs de Placement :**

Ce sont les titres et valeurs acquis par l'entreprise en vue de les céder à court terme et réaliser ainsi un gain à brève échéance. Leur possession ne vise donc à exercer, en général, aucun type de contrôle économique.

ii. Evaluation des titres libellés en monnaie étrangère :

o **1/ Valeur d'entrée :**

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et titres de placement acquis en monnaie étrangère sont convertis en dirhams au cours de change à la date d'entrée.

Par respect du principe du coût historique, la valeur des titres reste inchangée malgré la fluctuation des cours des titres durant l'année.

o **2/ Valeur d'inventaire :**

Les provisions pour dépréciation sont à calculer par rapport à la valeur d'entrée sur la base :

- du cours du titre à l'étranger converti au cours de change à la date d'inventaire pour les titres cotés seulement à l'étranger ;

- au cours en dirhams si les titres sont cotés au Maroc.

Application :

La société a réalisé durant l'année N, des opérations de cession de titres, comme c'est indiqué dans le tableau suivant :

Nature	Portefeuille titres		de Cession		Cours d'inventaire au 31/12/N
	Nombre	Prix (en €)	Nombre	Prix	
TP :	1000	140	200	160	150
Action « A »					
Action « B »	500	200	-	-	190
TVP :					
Actions	200	110	-	-	120

« Alpha »					
Actions	150	300	50	280	300
« Bêta »					

Informations complémentaires :

- Les dates d'acquisition des titres ainsi que le cours de change lors de ces dates sont :

04/05/N-2 : pour les titres A, Alpha et Bêta ; cours de change : 1€=10 DH

10/11/N-1 : pour les titres B ; cours de change : 1€=13 DH

- La cession des titres est détaillée dans le tableau suivant :

Titre	Date de cession	Cours de la monnaie
A	15/06/N	1€= 11DH
Bêta	08/09/N	1€= 9DH

- Au 31/12/N le cours de change en vigueur est de :

- **TAF** : Passer les écritures comptables nécessaires.

		15/06/N	
		Banque	
5141		Produit de cession des immob	352000
	7514	financières	320000
		Gains de change	
	7331		32000
		Cession TP A	

6514	2510	Id	
		VNA des immob fin cédés	280000
		participation titres de	28000
		Reprise sur provision	

5141	6331	08/09/N	
		Banque	
		Pertes de change propre à l'exercice	126000
		Charges nettes sur cession de TVP	14000
6385	3510	Titre de participations	10000
		cession TVP « Bêta »	150000
2510	1710	31/12/2009	
		TP	
		augmentation de créances immobilisées	224000
		inventaire de TP A	224000

		31/03/2009		
		Diminution des créances immobilisées		
2710			160000	
	2510	TP		160000
		Inventaire de TP B		
		31/12/2009		
		DAP pour dépréciation		
6392		des immob fin	60000	
6393		DAP pour risques		
		et charges fin	100000	
	2951	Prov pour dépréciation des TP		60000
	4506	Prov pour perte de change		100000
		Inventaire de TP B		

		31/12/2009		
		TVP		
3510			44000	
		Augmentation des créances		
		circulantes		44000

	4701	TVP Alpha		
		31/12/2009		
3510		TVP	60000	
	4701	Augmentation des créances Circulantes		
		TVP Béta		60000

b) Valorisation des stocks en monnaie étrangère :

i. Valeur d'entrée :

Le Code Général de Normalisation Comptable stipule dans sa partie relative aux stocks que les stocks détenus à l'étranger et dont le coût est exprimé en devises font l'objet d'une conversion en dirhams par catégorie de marchandises ou produits sur la base du cours moyen de change à leur d'achat ou d'entrée (moyenne pondérée des cours de change pendant la période d'achat ou d'entrée) ou sur la base d'un cours estimé aussi proche que possible de ce cours moyen.

ii. Valeur d'inventaire :

Si au jour de l'inventaire, le montant en dirhams calculé par conversion au cours de change à la date d'inventaire de la valeur actuelle en devises d'un stock est inférieure à la valeur d'entrée initiale, une provision pour dépréciation est à constituer à hauteur de la différence constatée.

iii. Application :

L'entreprise marocaine ABC commercialisent 3 types de produits, X, Y et Z, pour lesquels elle détient des stocks en Europe, et en commercialisent sur le territoire européen.

Pendant l'année N, les mouvements du stock du bien X se présente comme suit :

Date	Mouvement	Prix Unitaire	Quantité	Cours de change
01/01	Stock Initial	15 €	110	11,02
25/01	Entrée	14,70 €	150	11,13
15/03	Sortie	A Déterminer	120	A Déterminer
05/04	Entrée	15,20 €	115	11,10
19/06	Entrée	14,90 €	150	11,25
27/07	Sortie	A Déterminer	170	A Déterminer

- Nous avons choisi de traiter uniquement le bien X car le traitement des stocks se fait par catégorie de produit, et donc le même traitement s'applique aux 3 biens.
- Le prix unitaire est exprimé en Euros.
- Le Coût unitaire de sortie est à déterminer selon la méthode du CMUP après chaque entrée.

Le cours des sorties est à déterminer selon la méthode du cours de change moyen pondéré

Le prix unitaire est exprimé en Euros.

Solution :

Dates	Les Entrées				Les Sorties				Les Stocks			
	P.U	Qté	P.T	Cours	P.U	Qté	P.T	Cours	P.U	Qté	P.T	Cours
01-janv									15,00	110,00	1 650,00	11,02
25-janv	14,70	150,00	2 205,00	11,13					14,83	260,00	3 855,00	11,08
15-mars					14,83	120,00	1 779,23	11,08	14,83	140,00	2 075,77	11,08
05-avr	15,20	115,00	1	11,10					15,00	255,00	3 823,77	11,09

			748,00									
19-juin	14,90	150,00	235,00	11,25					14,96	405,00	6 058,77	11,15
27-juil					14,96	170,00	2 543,19	11,15	14,96	235,00	3 515,58	11,15
31déc									14,96	235,00	3515,58	11,01*

❖ Cours de change au jour de clôture.

Dans cette application, et pour le calcul du coût de stockage, nous avons traité les entrées et les sorties avec la méthode de Coût Moyen Unitaire Pondérée après chaque entrée. Quant au cours de change, nous avons utilisé le cours de change moyen pondéré (Comme prescrit par le CGNC), calculé comme suit :

$$\Sigma(\text{Cours de la période} * \text{P.T}) / \Sigma \text{P.T}$$

Pour illustrer ces calculs :

❖ Le CMUP après chaque entrée :

Valeur du 25 Janvier :

$$((15,00 * 110,00) + (14,70 * 150,00)) / (110,00+150,00) = 14,83$$

❖ Le Cours de change moyen pondéré

Nous avons pondéré les différents cours de la période par le Prix Total.

Valeur du 25 Janvier :

$$((1 650,00 * 11,02) + (2 205,00 * 11,13)) / 3 855,00 = 11,08$$

Nous constatons que le cours de change à la date de clôture de l'exercice est inférieur à la dernière opération, ce qui nous amène, toujours selon le CGNC à constater une provision, et ce de la manière suivante :

❖ La valeur en Dirhams du stock au 27 Juillet :

$$3515,58 \text{ €} * 11,15 = 39 198,72 \text{ Dhs}$$

❖ La valeur en Dirhams du Stock à la date de clôture :

$$3515,58 \text{ €} * 11,01 = 38 706,53 \text{ Dhs}$$

❖ **Différence : 38 706,53 - 39 198,72 = - 492,18 Dhs**

Nous constatons une dépréciation de la valeur du stock, car la valeur actuelle est inférieure à la valeur initial

i. L'enregistrement comptable :

		<u>31/12</u>		
27101		Ecart de conversion actif – Diminution	492,18	
		Des stocks		
	3111	Stocks de Marchandises	492,18	
		<u>31/12</u>		
61961		D.E.P pour dépréciation des stocks	492,18	
	3911	Provision pour dépréciation	des	stocks
		492,18		
		de Marchandises		

Remarque

Dans la pratique quotidienne, les dispositions du CGNC peuvent être utilisées et adaptées selon la méthode suivie par l'entreprise dans la valorisation de ses stocks (FIFO, LIFO, CMUP Mensuel...). En outre, les entreprises ayant des difficultés à appliquer ces méthodes, vue la fréquence de leurs opérations à l'étranger, peuvent se procurer une méthode propre à leur situation, à condition qu'elle n'affecte pas les résultats de l'entreprise.

- A titre d'exemple, nous citons que certaines entreprises pour la valorisation de leurs stocks détenus en monnaie étrangère distinguent entre les stocks payés et ceux non encore payés, pour les premiers la comptabilisation se fait au cours du jour de paiement, pour les deuxièmes, elle se fait au cours du jour de clôture. D'autres sociétés, et pour faciliter la comptabilisation, choisissent de fixer un cours interne de période.

C) Evaluation des créances et dettes en devises :

a) Enregistrement d'une opération en devise en l'absence d'instrument de couverture de change

La comptabilisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est devenue une opération courante en raison de l'internationalisation des échanges.

ii. Enregistrement à la date d'entrée

Selon le CNCG, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en dirhams à leur date d'entrée, en retenant le cours de change du jour où à eu lieu l'opération : date de facturation en général, date de l'accord des parties ou date de paiement en ce qui concerne les avances et acomptes reçus ou donnés. Le cours à utiliser est pour les devises cotées le cours indiqué par la Banque Centrale (Bank Al Maghrib), et pour les autres devises, le cours moyen mensuel établi par cette même banque.

Lorsque la naissance et le règlement des créances ou des dettes s'effectuent dans le même exercice, les écarts constatés par rapport aux valeurs d'entrée en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change à inscrire respectivement dans les charges financières ou les produits financiers de l'exercice.

iii. Inventaire des créances et des dettes en devise

A la date de clôture de l'exercice, lorsque l'utilisation du cours de change a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et inscrites en comptabilité par correction de l'enregistrement initial en dirhams sur la base du dernier cours de change à la date d'inventaire.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (valeurs historiques) et celles résultant de la conversion à la date de l'inventaire majorent ou diminuent les montants initiaux et constituent :

- Des pertes latentes dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances ;
- Des gains latents dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes.

Ces différences ou « **écarts de conversion** » sont inscrits en contrepartie des variations des créances et dettes :

- A l'actif du bilan pour les pertes latentes dans les rubriques « **écarts de conversion – Actif** » de l'actif immobilisé ,au poste 270 et de l'actif circulant, au poste 370 ;
- Au passif du bilan pour les gains latents dans les rubriques « **écarts de conversion – Passif** » du financement permanent et du passif circulant, au poste 470.

Remarque : En application des principes de clarté et de prudence :

- Il n'est pas opéré de compensation, sauf exception prévue dans le CGNC (code national de normalisation comptable), entre gains latents et pertes latentes (les pertes et gains latents compensés par « couverture de change » et figurant dans les rubriques « **écarts de conversion** » doivent être mentionnés distinctement dans l'ETIC.
- Les gains latents ne sont donc pas inscrits dans les produits, car ils ne sont pas encore réalisés.
- Les pertes latentes, représentant un risque de change à la date de l'inventaire, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges de caractère durable pour les créances et les dettes à plus d'un an d'échéance à la date du bilan, ou de provisions pour risque et charges du passif circulant pour celles à moins d'un an d'échéance à la date du bilan.
- A la réouverture du bilan l'écriture d'écart de conversion est contre-passée.

iv. L'enregistrement comptable des créances et dettes lors du dénouement de l'opération

A la date de règlement effectif de l'opération, la différence entre la valeur du règlement au cours du jour et la valeur d'entrée au cours du jour de l'opération constitue un gain ou une perte effective. Il sera comptabilisé soit au compte « **gains de change** », au poste **733** ou celui de « **pertes de change** » au poste **633**, selon le cas.

Exemple 1 :

Le 01/10/2008, une société a commandé des marchandises des Etats-Unis, pour une valeur de 200 000 USD, au cours de 1USD = 9,10 DH, à réceptionner le 1/12/2008, et payables le 31/03/2009.

A la date du règlement le cours de change était de 1USD = 9,15 DH. Au 31/12/2008 il était de 9,30 DH/USD.

		01/12/2008	
6111		Achats de marchandises	1.820.000
	4411	Fournisseurs	1.820 .000
		Achat de m/ses	

A la clôture de l'exercice :

		31/12/2008		
3702		ECA- Augmentation des dettes circulantes	40.000	
	4411	Fournisseurs Inventaire : Constatation de l'écart de conversion		40.000
		31/12/2008		
6393			40.000	
	4506	Dotations aux provisions pour risques et charges financières Provision pour perte de change Constatation de la provision		40.000
		01/01/2009		
4411		Fournisseurs	40.000	
	3702	ECA- Augmentation des dettes circulantes Contre passation de l'écart de conversion		40.000
		31/03/2009		
4411		Fournisseurs	1.820.000	
6331		Pertes de change propre à l'exercice	10.000	
		Banque		

	5141	Dénouement de l'opération		1.830.000
		31/03/2009		
4506		Provision pour pertes de change	40.000	
	7393	Reprise sur provision pour risques et Charges financières		40.000
		Reprise sur provision		

Exemple 2 :

L'entreprise X a vendu à un client A ses produits le 1/10/N pour 25.000 \$ au cours de 10dh/\$.
Le 1/11/N elle a vendu aussi à un client B des marchandises pour 50. 000\$ au cours de 11dh/\$

Le 31/12/N, le taux de change est à 10,8dh/\$

Les deux opérations seront dénouées le 03/03/N+1, le taux de change relative à cette date est 10,5dh/\$.

La comptabilisation des opérations ci-dessus.

		1/10/N		
34211		Client A	250.000	
	7122	Ventes de pdts finis à l'étranger (25000*10)		250.000

34212	7113	1/11/N		
		Client B	550.000	
		Ventes de M/se à l'étranger (50000*11)		550.000

A la clôture de l'exercice :

Pour le cas du client A on remarque que le taux a augmenté (de 10 à 10,8) donc c'est un écart de conversion passif : augmentation des créances circulantes.

34211	4701	31/12/N		
		Client A	20000	
		Augmentation des créances circulantes (10,8-10)*25000		20000
		Inventaire : constatation de l'écart de convention du client A		

Pour le cas du client B on remarque que le taux a baissé (de 11 à 10,8) donc c'est un écart de conversion Actif : Diminution des créances circulantes

3701	Diminution des créances circulantes		10000	
	Client B			

	34212	(11-10,8)*50000		10000
		Inventaire : constatation de l'écart de convention		

Cet écart de conversion actif doit être provisionné

6393		Dotations aux provisions pr risques et charges fi	10.000	
	4506	Provisions pr perte de change		10.000
		Constatation de la provision		

A la réouverture du bilan, les écritures des écarts de conversion doivent être contre passées

Le 03/03/N+1 date du dénouement des 2 opérations, le taux de change est de 10,5 dh/\$

Donc Pour le client A on constate un gain de change :

5141		03/03/N+1		
		banque	262.500	
	34211	client A		250.000
	7331	gain de change		12.500
		(25000*10,5)-(25000*10)		
		Dénouement de l'opération du client A		

Pour le client B on constate une perte de change :

5141		Banque	525000	
6331		Perte de change	25000	
	34212	Client B		550000
		(50000*11)-(50000*10,5)		
		Dénouement de l'opération du client B		

Une fois les 2 opérations sont dénouées, il y a lieu d'annuler la provision :

4506		Provision pour perte de change	10000	
	7393	Reprise sur provision pr risq et char finan		10000
		Reprise sur provision		

b) Enregistrement d'une opération en devise en présence d'instrument de couverture de change :

Le plan comptable général prévoit des dispositions particulières pour certaines créances et dettes libellées en monnaie étrangères, lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions pour risque sont ajustées en conséquence.

i. Le cas d'une couverture de change :

La couverture de change est une opération dont le but est de protéger une créance ou une dette en monnaie étrangère contre une variation de change défavorable à l'entreprise. Généralement, une couverture totale de créance consiste à emprunter la même somme dans la même devise pour une échéance identique à celle de la créance. Celle d'une dette est réalisée par l'achat d'une créance libellée dans les mêmes conditions.

Une perte de change sur l'une est compensée par un gain de change de même montant sur l'autre. Cependant l'entreprise a la possibilité de ne couvrir que partiellement son risque de change, dans ce cas la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.

Il est à mentionner que les écarts de conversions relatifs à une couverture de change peuvent être compensés sous réserve d'une mention sur l'ETIC.

Lorsque l'opération traitée en devises est assortie par l'entité d'une opération symétrique destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation du change, elle doit être enregistrée en comptabilité en retenant le **cours de change figurant dans les contrats et qui est fixé par l'instrument de couverture.**

Dans ce cas, et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise, les pertes latentes ne sont pas provisionnées ou sont partiellement provisionnées, et la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.

A partir de ces données, 2 cas de figure sont possibles :

- La couverture de change ne fixe pas le cours de la devise à l'échéance.
- La couverture de change fixe le cours de la devise à l'échéance.

▪ **Cas de non fixation du cours de la devise à l'échéance par la couverture de change :**

Dans cette hypothèse (couverture partielle) le montant définitif en dirhams de la créance ou de la dette à l'échéance n'est pas connu à l'avance. A l'arrêté des comptes, l'entité en question doit comptabiliser une différence de conversion en distinguant la partie de cette différence couverte de la partie qui ne l'est pas.

La provision éventuelle pour la perte n'est à constituer qu'à concurrence du risque non couvert.

Exemple :

Le 01/11/2008, la société Marocaine Drapor a vendu des marchandises à un client anglais, sous condition d'un règlement en GBP, le montant de la transaction est de 100.000 GBP, et aura lieu le 28/02/2009. Pour se couvrir partiellement, le 01/11/2008 Drapor a emprunté 60.000 GBP à échéance du 28/02/2009 auprès d'une banque Anglaise.

Cours du GBP :

- 01/11/2008 : 17,50 DH
- 31/12/2008 : 17,38 DH

- 28/02/2009 : 17,57 DH

TAF : Comptabiliser ces opérations chez Drapor ainsi que les régularisations au 31/12/2008.

N.B : les commissions de change et l'intérêt de l'emprunt seront négligés.

Solution :

3421	7111	01/11/2008	1.750.000	1.750.000
		Clients Ventes de marchandises Ventes de marchandises 100.000 GBP, cours 17,5DH/Livre		
5141	1481	01/11/2008	1.050.000	1.050.000
		Banque Emprunts auprès des établissements de crédit Emprunt de 60.000 GBP, cours 17,5DH/Livre		
3701	3421	31/12/2008	12.000	12.000
		ECA- diminution des créances Clients (diminution de la créance $100.000 \times 0,12$) Inventaire : Ecart de conversion au cours de 17,38DH/Livre		
1481	37011	31/12/2008	7.200	7.200
		Emprunts auprès des établissements de crédit ECP-Diminution des dettes circulantes Inventaire : écart de conversion au cours de 17,38DH/Livre		

		31/12/2008		
6393	4506	Dotations aux provisions pour risques et charges financières	4.800	
		Provision pour perte de change		4.800
		Constatation de la provision pour la partie non couverte		
		01/01/2009		
3421		Clients	12.000	
		ECA- diminution des créances		12.000
		Contre passation des écarts de conversion		
		01/01/2009		
4701	3701	ECP- diminution des dettes circulantes		
	1481	Emprunts auprès des établissements de crédit	7.200	7.200
		28/02/2009		
5141		Banque	1.757.000	
	3421	Clients		1.750.000
	7331	Gains de change propre à l'exercice		7.000
		Dénouement de l'opération au cours de 17,57DH/Livre		
		28/02/2009		

1481		Emprunts auprès des établissements de crédit	1.050.000	
6331		Pertes de change propre à l'exercice	4.200	
	5141	Banque		1.054.200
		Dénouement de l'opération de crédit au cours de 17,57DH/Livre		
		31/03/2009		
4506		Provision pour pertes de change	4.800	
	7393	Reprise sur provision pour risques et Charges financières		4.800
		Reprise sur provision		

b- Cas de fixation du cours de la devise à l'échéance par la couverture de change :

Dans le cas où le montant définitif en dirhams de la créance ou de la dette à l'échéance est connu à l'avance par la couverture de change. Cette dernière transforme dès l'entrée les créances et les dettes en devises en créances et dettes libellées en dirhams, donc les régularisations à l'arrêté ne sont pas justifiées.

Ce type de couverture nécessite un achat ou une vente à terme de devises.

Exemple

L'entreprise X a conclu, le 18/10/N, un achat de marchandises payable au 15/01/N+1 au prix de 100.000 ME (1ME = 10 DH)

Le 15/12/N, elle se couvre par un achat à terme de 100.000 ME au cours de 10,05 DH, à échéance du 15/01/N+1.

Les enregistrements comptables seront les suivants :

* A la date de la conclusion du contrat, la conversion s'effectue sur la base du cours du jour soit :

		18/10/N		
6111	Achats de marchandises (100.000 x 10)		1.000.000	
4411		Fournisseurs		1.000.000

* A la date de la couverture, on considère le cours de couverture comme fixant définitivement en DH le montant de la dette (ou de la créance). Il peut en résulter la constatation d'un gain ou d'une perte, soit :

		15/12/N		
6331	Pertes de change		5.000	
4411	Fournisseurs	100.000 (10,05 – 10)		5.000

* A la clôture de l'exercice, le montant de la dette étant considéré comme définitif, il n'y a pas d'écart de conversion à enregistrer.

* Lors du paiement, le 15/12/N+1, l'entreprise n'aura pas à enregistrer de perte de change, puisque la somme déboursée (1.005.000 DH) pour le paiement des devises à terme est égale au montant de la dette fournisseur.

ii. Cas particuliers :

▪ **Valorisation des avances et acomptes en devises :**

Les avances et acomptes sur une créance en devise sont enregistrés au cours du jour de leur versement.

Comme il s'agit d'une anticipation du règlement de la créance, le risque de change disparaît. Des régularisations de fin d'exercice ne se justifient pas : un écart de conversion – actif et une provision pour risques ne sont pas enregistrées lorsqu'on constate une moins value potentielle due au change sur une avance ou sur un acompte en devise.

▪ **Valorisation des créances douteuses en devises :**

La constatation d'une provision pour dépréciation sur le montant initialement comptabilisé est préconisée par le conseil national de la comptabilité au Maroc, l'écart de conversion devant être limité à la partie de la créance jugée recouvrable.

Cette proposition maintient, par conséquent, la partie douteuse ou litigieuse à son montant initialement comptabilisé.

Exemple :

La société Alpha possède depuis le 01/09/2008, sur un client français, une créance de 10.000 EUR enregistrée au cours 1 EUR = 10,65 MAD.

Le 31/12/2008 cette créance est considérée comme douteuse ; la société Alpha espère récupérer en euros 60% de cette créance. Le cours de l'euro au 31/12/2008 est de 1 EUR = 11,35.

TAF : Comptabiliser la dépréciation ainsi que les écritures de régularisations sur devises, au 31/12/2008, sachant qu'aucune provision n'avait été constatée au 31/12/2007 et que les écarts de conversion sont contrepassés à l'ouverture de l'exercice.

Solution :

		01/09/2008		
3421		Clients	106.500	
	7111	Ventes de marchandises		106.500
		Ventes de marchandises 10.000 EUR, cours 10,65DH/Euro		
		31/12/2008		
3424		Clients douteux et litigieux	106.500	
	3421	Clients		106.500
		Le client est devenu douteux		
		31/12/2008		
6196		DEP- pour dépréciation de l'actif circulant	42.600	
	3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		42.600
		Constatation de la provision pour 40% de la créance.		
		31/12/2008		

3701	3424	ECA- Diminution des créances circulantes	4200	4.200
		Clients douteux et litigieux Inventaire : écart de conversion sur 60% de la créance au cours de 11,35DH/Euro		
6393	4506	31/12/2008	4200	4.200
		Dotations aux provisions pour risques et charges financières		
		Provision pour pertes de change Constatation de la provision		

▪ **Valorisation des disponibilités en devises :**

Les disponibilités et exigibilités des devises sont converties en dirhams immédiatement, lors de leur acquisition, au cours de change à la date d'opération ; dans le bilan, à la clôture des comptes elles sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les produits et les charges de l'exercice (gain de change ou perte de change).

Cela signifie que les devises en caisse ne donnent lieu ni à l'enregistrement de différences de conversion, ni à celui de provisions pour risques. Les écarts éventuels de conversion sur ces devises à la clôture de l'exercice sont enregistrés directement soit dans le compte « **gains de change** », soit dans le compte « **pertes de change** ». Ils sont incorporables au résultat comptable de l'exercice.

Exemple :

Parmi les recettes d'un hôtel enregistrées le 14/12/N, on trouve :

100 \$ reçus d'un client américain

500 Euros reçus d'un client espagnol

Les cours de change relatifs au 14/12/N sont 1\$=10dh et 1Euro =11dh

Le 31/12/N, le caissier verse les montants chez la banque de la société, les cours de change relatifs à la fin de l'exercice sont : 1\$=9dh et 1Euro= 12dh

TAF : Comptabiliser ces opérations.

Premièrement on doit enregistrer le règlement des clients

		14 /12/N			
5161		Caisse		6500	
	3421		Clients		6500
		(100*10) + (500*11)			

A la clôture de l'exercice, on doit constater les gains et les pertes de change liés à chaque devise

Pour le dollar, le taux a diminué donc c'est une perte de change

		31/12/N			
6331		Pertes de change		100	
	5161		caisse		100
		(10-9)*100			

Pour l'euro, le taux a augmenté donc c'est un gain de change

		31/12/N			
5161		caisse		500	
			Gains de change		500

	7331	(12-11)*500		

NB: Selon le principe de la clarté, les compensations entre les gains et les pertes latentes ne sont pas autorisées.

Conclusion

Pour en conclure, il est impératif d'avouer que malgré, les efforts déployés par notre CGNC afin d'appréhender l'impact majeur qu'exercent les opérations étrangères sur les

systemes comptables des entreprises marocaines. Certaines lacunes demeurent au niveau du code général de la normalisation comptable.

Stratégiquement parlant, l'économie marocaine s'avère plus ou moins capable de suivre l'ère de la mondialisation. En tenant compte de la perspective qu'offre cette nouvelle économie aux entreprises marocaines, le Maroc doit revoir sa réglementation pour en tirer le maximum du profit ou pour au moins arriver à tenir bon.

Bibliographie

ABOU ALJAOUAD, M. (2004). *Comptabilité générale approfondie*. Casablanca: Editions Maghrébine.

Code général de normalisation comptable.

YOUSSEF, S., & KABBAJ, S. (2006/2007). *Comptabilité générale*. Mohammedia: Najah al jadida.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
-------------------	---

A) L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles acquise en devise.....	5
a) Les immobilisations corporelles:.....	5
i. valeur d'entrée.....	5
b) Les immobilisations incorporelles :.....	9
B) Evaluation de l'actif circulant (titres et stocks).....	9
a) Les titres.....	9
i. Présentation des différents titres financiers :.....	9
ii. Evaluation des titres libellés en monnaie étrangère :.....	10
b) Valorisation des stocks en monnaie étrangère :.....	14
i. Valeur d'entrée :.....	14
ii. Valeur d'inventaire :.....	15
iii. Application :.....	15
C) Evaluation des créances et dettes en devises :.....	18
a) Enregistrement d'une opération en devise en l'absence d'instrument de couverture de change.....	18
ii. Enregistrement à la date d'entrée.....	18
iii. Inventaire des créances et des dettes en devise.....	18
iv. L'enregistrement comptable des créances et dettes lors du dénouement de l'opération.....	19
b) Enregistrement d'une opération en devise en présence d'instrument de couverture de change :.....	25
i. Le cas d'une couverture de change :.....	25
ii. Cas particuliers :.....	29
Conclusion.....	34
Bibliographie.....	35